



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



RAPPORT



# État du secteur forêt-bois en République Centrafricaine (2016)

Paolo Omar Cerutti

Joseph Désiré Mbangolo

Gaston Prosper Nakoe

Marc Vandenhaute

Didier Hubert



RAPPORT

# État du secteur forêt-bois en République Centrafricaine (2016)

Paolo Omar Cerutti  
CIFOR

Joseph Désiré Mbangolo  
MEDD

Gaston Prosper Nakoe  
MEDD

Marc Vandenhaute  
FAO-EU FLEGT

Didier Hubert  
Eco-Consult

Publié par Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture  
et Centre de recherche forestière internationale (CIFOR)  
2018

FAO/CIFOR, 2018. État du secteur forêt-bois en République Centrafricaine (2016) – Rapport, par Paolo Omar Cerutti, Joseph Désiré Mbangolo, Gaston Prosper Nakoe, Marc Vandenhoute et Didier Hubert. Bogor, Indonesia.

CIFOR  
Jl. CIFOR, Situ Gede  
Bogor Barat 16115  
Indonesia  
T +62 (251) 8622-622  
F +62 (251) 8622-100  
E [cifor@cgiar.org](mailto:cifor@cgiar.org)

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ou du Centre de recherche forestière internationale (CIFOR) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO ou du CIFOR, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO ou du CIFOR.

ISBN 978-92-5-130336-8 (FAO)  
© FAO et CIFOR, 2018

La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

Toute demande relative aux droits de traduction ou d'adaptation, à la revente ou à d'autres droits d'utilisation commerciale doit être présentée au moyen du formulaire en ligne disponible à [www.fao.org/contact-us/licence-request](http://www.fao.org/contact-us/licence-request) ou adressée par courriel à [copyright@fao.org](mailto:copyright@fao.org).

Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO ([www.fao.org/publications](http://www.fao.org/publications)) et peuvent être achetés par courriel adressé à [publications-sales@fao.org](mailto:publications-sales@fao.org).

Photos: Edliadi Mokhamad/CIFOR, Paolo Omar Cerutti/CIFOR, Didier Hubert/Eco-Consult

Le contenu de cette publication est soumis à une licence des Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0), <http://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>

# Table des matières

<b>Préface</b>	<b>v</b>
<b>Introduction</b>	<b>1</b>
<b>1 Informations sur les procédures d'attribution des titres</b>	<b>2</b>
1.1 PEA	2
1.2 Forêts de plantations	2
<b>2 Information sur l'aménagement forestier</b>	<b>5</b>
2.1 Plan d'exploitation et d'aménagement (PEA)	5
2.2 Plantation	5
<b>3 Information sur la production</b>	<b>6</b>
3.1 Production totale annuelle de bois et produits dérivés dans tous les PEA en cours d'exploitation	6
3.2 Production totale annuelle de bois et produits dérivés dans toutes les plantations en cours d'exploitation	7
3.3 Volume annuel de bois et produits dérivés pour la transformation au niveau national par essence, par titre et par société	7
3.4 Liste des pays destinataires et volumes exportés par essence, par titre et par société	11
3.5 Volume annuel de bois saisis	11
3.6 Volumes annuels de bois ayant transité par la RCA et leur provenance	11
3.7 Volumes sur le marché centrafricain	11
<b>4 Informations sur la transformation</b>	<b>12</b>
4.1 Liste des sociétés de transformation agréées	12
4.2 Localisation des unités de transformation	12
<b>5 Informations sur le système de vérification de la légalité</b>	<b>13</b>
<b>6 Informations sur l'audit indépendant</b>	<b>13</b>
<b>7 Informations sur le paiement des taxes et redevances forestières</b>	<b>14</b>
7.1 Loyer annuel // Taxes d'abattage // Taxes de reboisement	14
7.2 Droits de sortie	15
<b>8 Informations sur le dispositif institutionnel</b>	<b>15</b>
<b>Conclusion</b>	<b>16</b>

# Liste des figures et tableaux

## Figures

1	Localisation des PEA	2
2	Production totale PEA (2001-2016, mètres cubes)	5
3	Production par essence dans les PEA (pourcentage)	5
4	Total produits dérivés pour la transformation (2005-2016)	6
5	Transformation par essence (2011-2016)	6
6	Transformation par société (2011-2016)	7
7	Exportations grumes et sciages (2001-2016)	7
8	Exportations grumes par société (2011-2016)	8
9	Exportations grumes par essence (2011-2016)	8
10	Exportations sciages par société (2011-2016)	9
11	Exportations sciages par essence (2011-2016)	9
12	Ventes locales du secteur formel (2001-2016)	10
13	Taxes forestières (cumul des ordres de recettes, 2011-2016)	13
14	Montant dus, payés et enregistrés par l'AGDRF et le Trésor (2016, taxes d'abattage, reboisement et loyer)	13
15	Droits de sortie	14

## Tableaux

1	PEA attribués par entreprise	1
2	Chantiers de plantations forestières (2016)	2
3	Liste des PEA avec plan d'aménagement disponible sur le site web.	4

# Préface

## Préface

Le massif forestier centrafricain renferme une diversité biologique exceptionnelle et joue de ce fait un rôle très important aux plans économique, social et écologique. En effet sur le plan économique, les forêts contribuent au travers des retombées de l'exploitation forestière à 11% du PIB et 13% des recettes d'exportation, concourant, ainsi, au développement économique du pays. Sur le plan socioculturel, les forêts constituent le milieu de vie d'une grande partie de la population qui y puise l'essentiel de ses aliments, ses médicaments et ses revenus. Enfin, sur le plan écologique, elles rendent un certain nombre de services environnementaux dont la lutte contre le réchauffement climatique.

Les équilibres traditionnels entre l'homme et la nature, par le biais de la forêt, semblent aujourd'hui bouleversés. L'une des causes est, principalement, l'exploitation illicite et désordonnée de la ressource forestière. L'enjeu est de taille et le défi qui nous attend est de pouvoir garantir des conditions de vie décentes à plus de 5 millions d'habitants de Centrafrique, spécifiquement les peuples autochtones dans leur cadre naturel de vie, sans mettre en danger le bien-être des générations futures par une surexploitation des ressources naturelles.

La République Centrafricaine (RCA) s'est résolument engagée dans une nouvelle politique forestière, avec comme objectif de développement, la mise en place d'un système de protection, de conservation et de mise en valeur des ressources forestières au sein duquel les intérêts des populations sont réellement pris en compte et où l'exploitant forestier est intimement associé aux efforts d'aménagement.

La RCA a ainsi signé avec l'Union européenne en 2012 un Accord de Partenariat Volontaire (APV) sur l'application de la réglementation, la gouvernance des forêts et les échanges commerciaux (FLEGT) du bois et des produits dérivés. Cet engagement est l'expression d'une volonté manifeste de gestion raisonnée et durable de ses ressources forestières.

L'engagement du Gouvernement se traduit par un effort de transparence accrue qui a mené, entre autres, à la production et la publication de ce rapport, intitulé "L'état du secteur forêt-bois centrafricain en 2016." Les données qui y sont contenues ont été rendues disponibles grâce à de nombreux acteurs provenant des services gouvernementaux, de la société civile et du secteur privé.

Ce rapport a pour objet de fournir aux décideurs et aux partenaires au développement, ainsi qu'à toute personne intéressée par le secteur, une base d'informations exhaustives et de qualité.





# Introduction

La République centrafricaine (RCA) couvre une superficie de 623 000 km<sup>2</sup> et compte environ 23 millions d'hectares de forêts, soit environ 37% de sa superficie totale. Le secteur forêt-bois opère à partir du massif forestier du sud-ouest où seule l'exploitation forestière industrielle est effectuée. Actuellement, onze (11) entreprises forestières fonctionnent, avec une production annuelle moyenne d'environ 400 000 m<sup>3</sup>. Les exportations de grumes et de sciages sont respectivement d'environ 160 000 m<sup>3</sup> et 40 000 m<sup>3</sup>. Le secteur forêt-bois contribue à hauteur de 11% du PIB et 13% des recettes d'exportation du pays. Les principales destinations du bois centrafricain sont l'Europe (47%) et l'Asie (49%).

Depuis 2012, un Accord de Partenariat Volontaire (APV) a été ratifié entre l'Union européenne et la République Centrafricaine sur l'Application des Réglementations Forestières, la Gouvernance et le Commerce de bois et de produits dérivés du bois destinés au marché de l'UE (FLEGT).

Selon l'APV, l'UE et la République Centrafricaine s'engagent à veiller à ce que toutes les parties concernées comprennent correctement l'accord et le régime de licences FLEGT. L'accès à l'information sur les objectifs, la mise en œuvre, le suivi et les contrôles qui permettront une compréhension approfondie des processus et la participation de toutes les parties à l'accord contribuera à la réalisation des objectifs de l'APV. L'annexe XI de l'APV intitulée «Information rendue publique» a été établie pour répondre aux exigences de la transparence.

L'information est divisée en 9 sections et en plusieurs sous-sections. Les sections principales se concentrent sur les sujets suivants:

1. Informations légales
2. Informations sur les procédures d'attribution des titres
3. Information sur l'aménagement forestier
4. Information sur la production
5. Informations sur la transformation
6. Informations sur le système de vérification de la légalité
7. Informations sur l'audit indépendant
8. Informations sur le paiement des taxes et redevances forestières
9. Informations sur le dispositif institutionnel

Pour résumer l'abondance et les différents formats d'information disponibles, le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable, des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche (MEDDEFPC), avec l'aide du programme FAO-FLEGT, a préparé un document récapitulatif sur le «Etat du secteur forêt-bois en la République Centrafricaine (2016)» comme un recueil et une interface graphique qui présente certaines des données brutes publiées sur le site. Ce rapport comprend une analyse de base de certaines données qui devrait contribuer à une meilleure compréhension de l'origine et de l'importance de ces données.

Ce document ne traite pas des sections sur les textes réglementaires et autres documents, tels que les sections intitulées «Informations légales» qui n'exigent pas d'explications quantifiées. De même, il existe certaines sections, par exemple «Informations sur le système de vérification de la légalité» et la section sur l'audit, qui ne seront disponibles qu'après l'émission des premières autorisations FLEGT. Elles ne seront donc pas incluses dans cette première édition du rapport sur l'état du secteur forêt-bois.

Certaines informations ne sont pas disponibles sur le site internet. Soit parce que les services forestiers n'ont pas encore pu compiler l'ensemble des informations ou parce que ces informations n'ont pas encore été complètement analysées, par ex. les documents relatifs à la transformation. Dans cette situation, nous garderons le libellé «Données non disponibles».

La structure de ce document est basée sur les sections et sous-sections restantes, présentées dans le même ordre que sur le site internet.

# 1 Informations sur les procédures d'attribution des titres

## 1.1 PEA

### 1.1.1 Liste des titres valides avec les noms des personnes et/ou des sociétés bénéficiaires

Les titres d'exploitation forestière sont appelés Permis d'Exploitation et d'Aménagement (PEA) et ils octroient un droit d'exploitation avec des moyens industriels, moyennant le respect des lois et règlements nationaux complétés par les clauses spécifiques d'une convention d'aménagement que l'entreprise signe avec l'Etat. En 2016, sur 14 PEA attribués, neuf étaient opérationnels, trois dormants et deux étaient nouvellement attribués (Tableau 1).

En plus des PEA, 16 permis artisanaux ont été attribués de 2010 à 2016.

## 1.2 Forêts de plantations

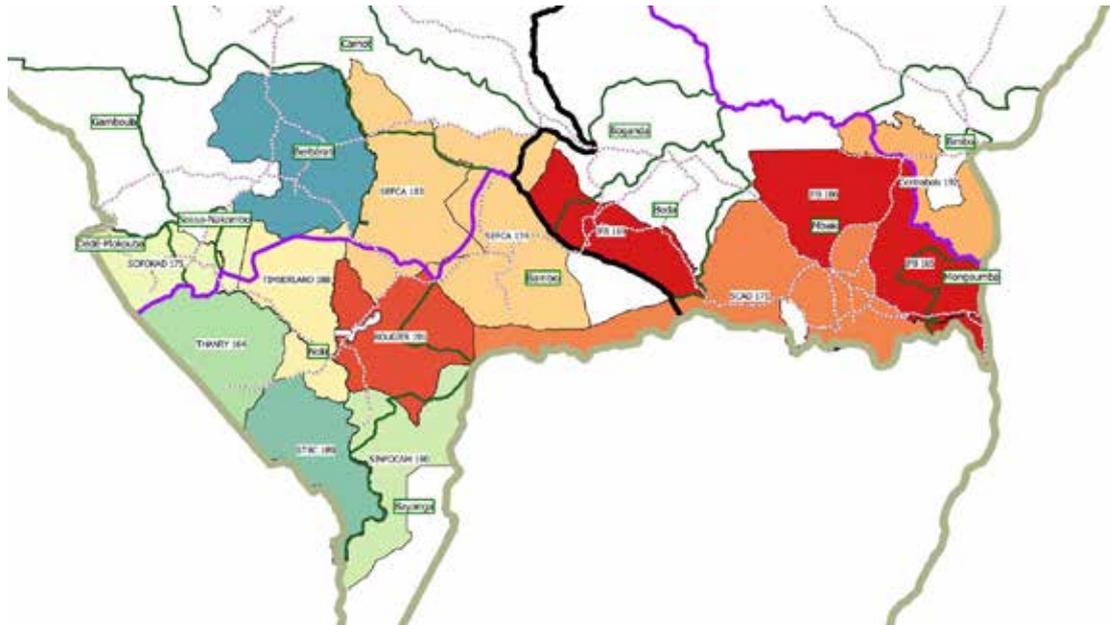
### 1.2.1 Autorisations d'exploitation des plantations;

De 2013 à 2016, quatre autorisations d'exploitation du bois de teck ont été délivrées. Deux exploitants ont signé des cahiers des charges et ont exploité. D'autres dossiers sont en cours de traitement. Les données sur l'exploitation et le mouvement de bois issus de ces autorisations ne sont pas encore disponibles.

Tableau 1. PEA attribués par entreprise

#	PEA	Société	Sup totale (ha)	Sup utile (ha)	Date attribution	Statut 2016*
1	164	THANRY Centrafrique	228 000	202 228	1990	o
2	165	IFB	207 580	89 284	1994	o
3	169	IFB	195 500	137 585	1996	d
4	171	SCAD	473 088	333 692	1996	d
5	174	SEFCA	396 303	335 031	1998	o
6	175	SOFOKAD	190 943	79 352	1999	d
7	183	SEFCA	326 048	241 860	2007	o
8	184	VICA	387 811	201 932	2004	o
9	186	IFB	216 970	62 122	2007	o
10	188	Timberland Ind.	228 339	204 695	2014	o
11	189	STBCA	211 131	192 033	2014	n
12	190	SINFOCAM	234 646	192 986	2014	o
13	191	RSM	269 417	203 657	2015	n
14	192	SCB	156 531	88 547	2015	o
<b>Tot</b>			<b>3 722 307</b>	<b>2 565 004</b>		

Note: \* o=Opérationnel, d=Dormant, n=Attribution récente avec société non encore entrée en production.



**Figure 1. Localisation des PEA**

Ministère de l'Environnement, du Développement Durable, des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche (MEDDEFPC), 2016

### 1.2.2 Liste des plantations de l'État.

**Tableau 2. Chantiers de plantations forestières (2016)**

N°	Chantiers	Sup (ha)	Essences
1	Sakpa (Bimbo)	201	Gméline
	Kabo(Boali)	326	Teck, Sapin, Eucalyptus
	Gbango(Damara)	135	Teck, Gméline, Eucalyptus
	Boali Centre	32	Teck
	Imohoro	27	Teck, Gméline, Acacia, Mangium
	Yaloké	14	Teck, Acacia
	Sion (Damara)	24	Mangium
2	M'baïki	67	Teck, Eucalyptus
	Ndala	48	Gméline, Teck
	Boda	59	Teck
3	Nola	7	Teck
4	Ouagbéré (Berbérati)	8	Teck
	M'béssa (Berbérati)	76	Teck, Gméline
5	Bolé	80	Gméline, Teck
	Paya	30	Gméline, Teck
	Garouasoubédé	40	Gméline, Teck
	Axe yolé	10	Teck
6	Bozoum, axe Bossangoa	10	Karité
	Bozoum, axe Bangui	100	Gméline, Eucalyptus
	Bosséptélé	10	Teck

Voir page suivante

Tableau 2. Suite

N°	Chantiers	Sup (ha)	Essences
7	Mitou	70	Teck
	Voûh	40	Teck, Eucalyptus
	Bureau	40	Kayas
	Axe Bozoum	240	Teck, Karité, Kayas
	Youri	60	Karité, Kayas, Teck
	Nana Bakassa	15	Teck, Gméline
8	Kporpo	250	Karité, Acacia, Teck
	Nambéa	22	karité
	Ndowara	47.5	Gméline, Teck, Acacia
	M'brés I	10	Teck
	M'brés II	10	Teck
9	Ouhi	80	Eucalyptus, Karité
	Ndélé	25	Gméline, Eucalyptus
10	Birao I	36	Gomme arabique
	Birao II	30	Eucalyptus, Gméline, Teck
	Amdafock	10	
11	Galafondo	15	Teck
	Sibut	10	Teck, Eucalyptus
	Sibut PK 4	52	Eucalyptus, Teck
	Axe Bambari	15	Teck
12	Gbomengué	380	Karité, Acacia, Mangium
	Gounoumara	220	Eucalyptus
	PladamaOuaka	120	Gméline, Acacia
	Bangala	75	Eucalyptus
	Bengué	120	Eucalyptus
	Grimari	120	Tareara
	Ippy	60	
13	Bria	12	Teck, Gméline, Acacia
14	Gbamangui (Mobaye)	45	Teck
	Gbarandou (Alindao)	48	Teck, acacia, Gméline
	Mbia	36	Gméline
	Kéré	35	Teck, Limba
15	Bangassou ( Ngalara)	21.5	Teck, Acacia
	Bangassou ( kongoraison)	26.5	Teck, Acacia
16	Zémio	1	Teck
17	Gendarmérie	5	Teck
	Ngaragba	6	Teck
	Landja	11	Teck, Gméline
	Ndrès	1.75	
<b>Total</b>		<b>3 725</b>	

## 2 Information sur l'aménagement forestier

### 2.1 Plan d'exploitation et d'aménagement (PEA)

Bois, SINFOCAM, TIMBERLANDS Industries, ROUGIER Sangha-Mbaéré et STBCA) n'ont pas encore leur plan d'aménagement.

#### 2.1.1 Rapports d'évaluation environnementale (EIE ou Etudes d'Impact sur l'Environnement)

Les rapports d'évaluation environnementale sont en cours de validation.

#### 2.1.2 Plan d'aménagement et liste et superficies totales des concessions sous aménagement

Neuf plans d'aménagement sont disponibles sur le site web. Les autres sociétés (Centra-

### 2.2 Plantation

#### 2.2.1 Rapport d'évaluation environnementale

Les rapports d'évaluation environnementale sont en cours de validation.

#### 2.2.2 Plan simple de gestion

Le pays ne dispose pas encore de plans simple de gestion pour les périmètres de reboisement éligibles.

Tableau 3. Liste des PEA avec plan d'aménagement disponible sur le site web.

#	PEA	Société	Sup totale (ha)	Sup utile (ha)	PA disponible site web
1	174	SEFCA*	396 303	335 031	Y
2	183	SEFCA	326 048	241 860	Y
3	165	IFB	207 580	89 284	Y
4	169	IFB*	195 500	137 585	Y
5	186	IFB	216 970	62 122	Y
6	171	SCAD	473 088	333 692	Y
7	184	VICA*	387 811	201 932	Y
8	175	SOFOKAD	190 943	79 352	Y
9	164	THANRY RCA*	228 000	202 228	Y

\* = Sociétés ayant aussi un plan de gestion

# 3 Information sur la production

## 3.1 Production totale annuelle de bois et produits dérivés dans tous les PEA en cours d'exploitation

La production annuelle est passée d'environ 670 000 m<sup>3</sup> au début du siècle à environ 420 000 m<sup>3</sup> en 2016. Elle a touché un minimum historique en 2014, à environ 235 000 m<sup>3</sup>, mais elle est en augmentation depuis cette date (Figure 2).

Comme dans les autres pays du Bassin du Congo, un nombre réduit d'essences représente entre 70% et 80% de la production totale. Pendant les six dernières années, on note une diminution de la production d'ayous (*Triplochyton scleroxylon*) et une augmentation de la production de mukulungu (*Autranella congolensis*), tali (*Erythropheum ivorense*) et iroko (*Milicia excelsa*) (Figure 3).

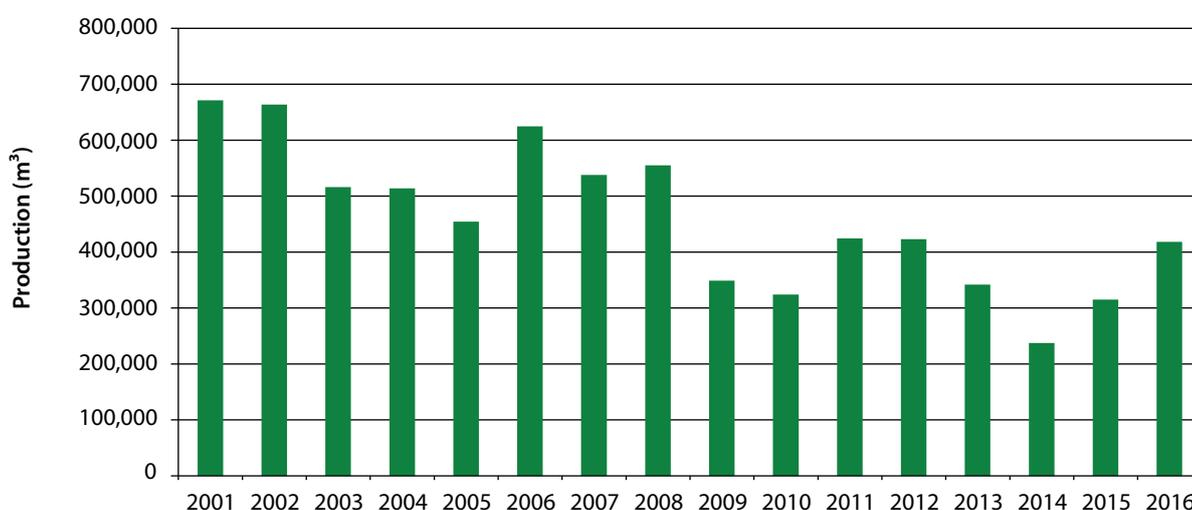


Figure 2. Production totale PEA (2001-2016, mètres cubes)

Ministère de l'Environnement, du Développement Durable, des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche (MEDDEFCP), 2016

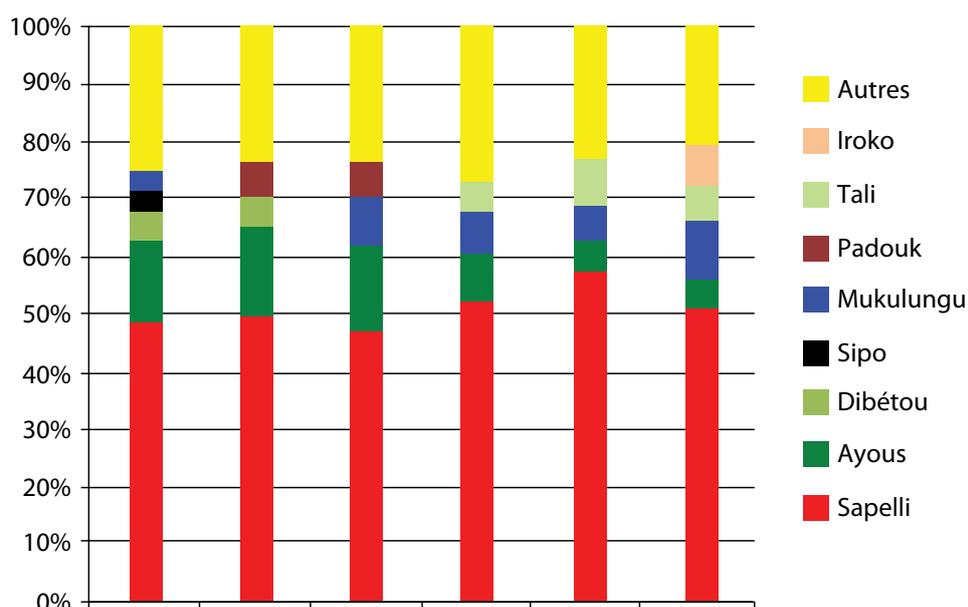


Figure 3. Production par essence dans les PEA (pourcentage)

Ministère de l'Environnement, du Développement Durable, des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche (MEDDEFCP), 2016

### 3.2 Production totale annuelle de bois et produits dérivés dans toutes les plantations en cours d'exploitation

En cours.

### 3.3 Volume annuel de bois et produits dérivés pour la transformation au niveau national par essence, par titre et par société

En ligne avec la diminution de la production totale, la production de sciages a baissé d'environ

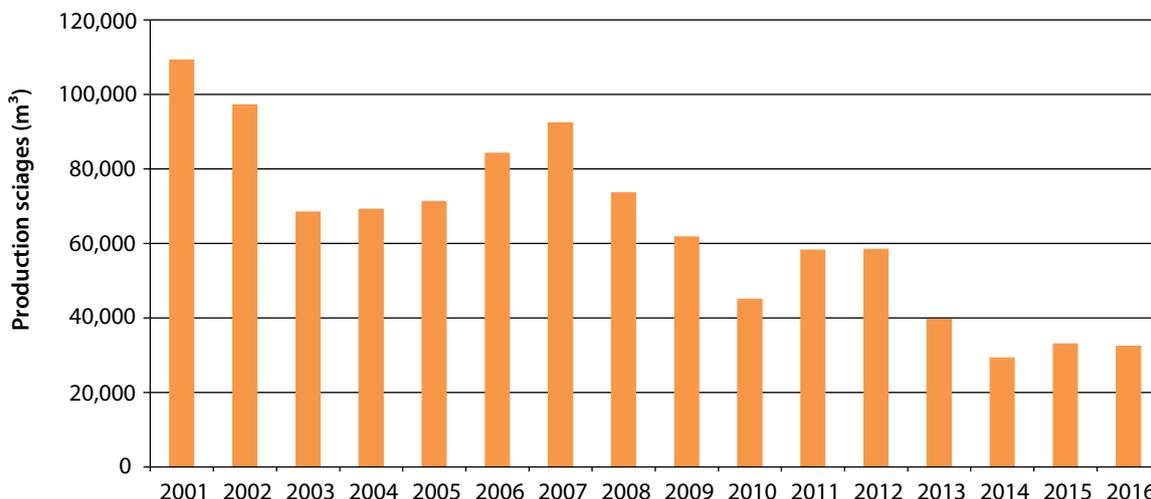


Figure 4. Total produits dérivés pour la transformation (2005-2016)

Ministère de l'Environnement, du Développement Durable, des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche (MEDDEFPC), 2016

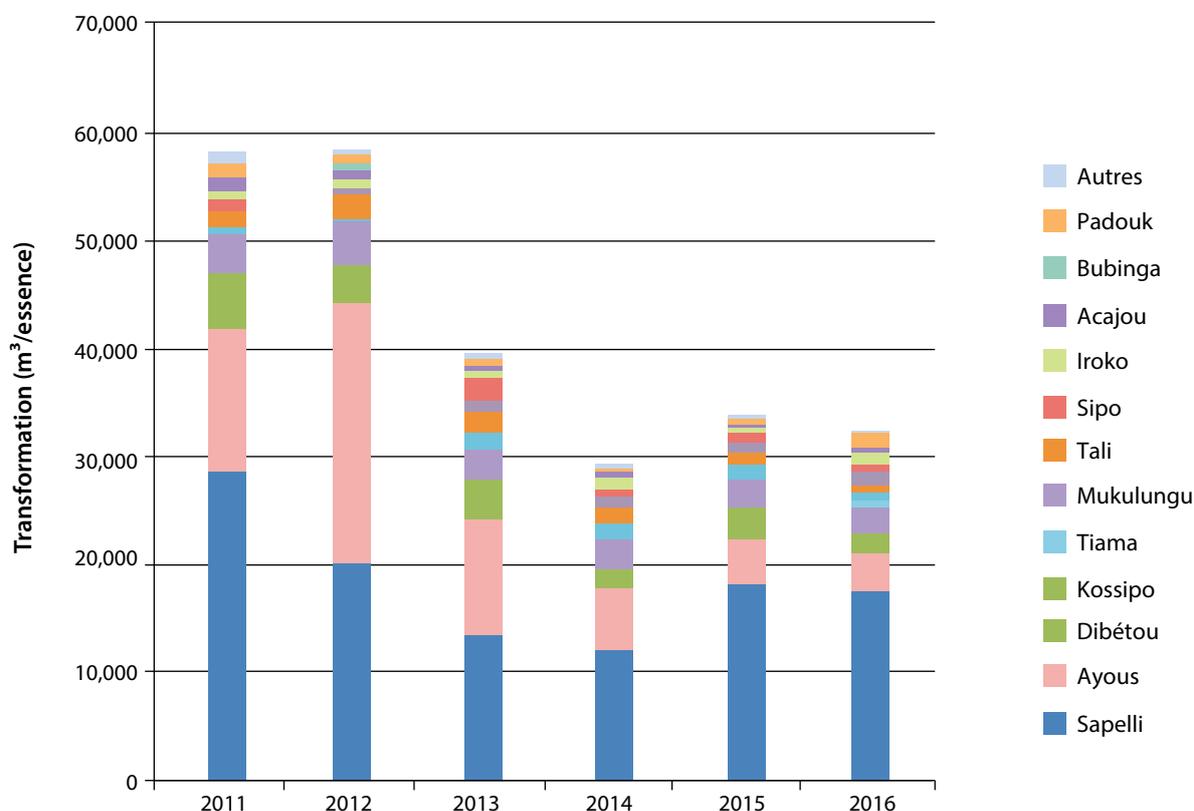
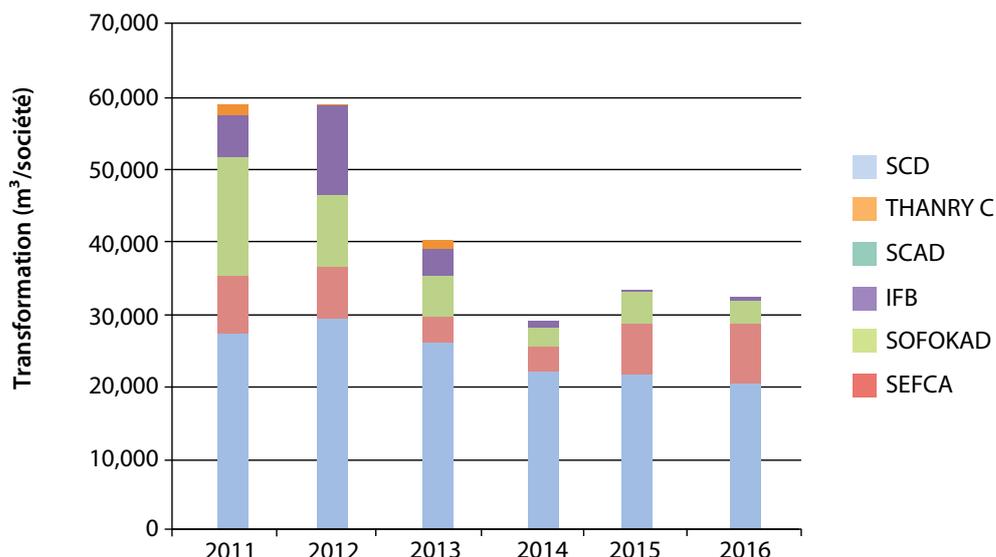


Figure 5. Transformation par essence (2011-2016)

Ministère de l'Environnement, du Développement Durable, des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche (MEDDEFPC), 2016



**Figure 6. Transformation par société (2011-2016)**

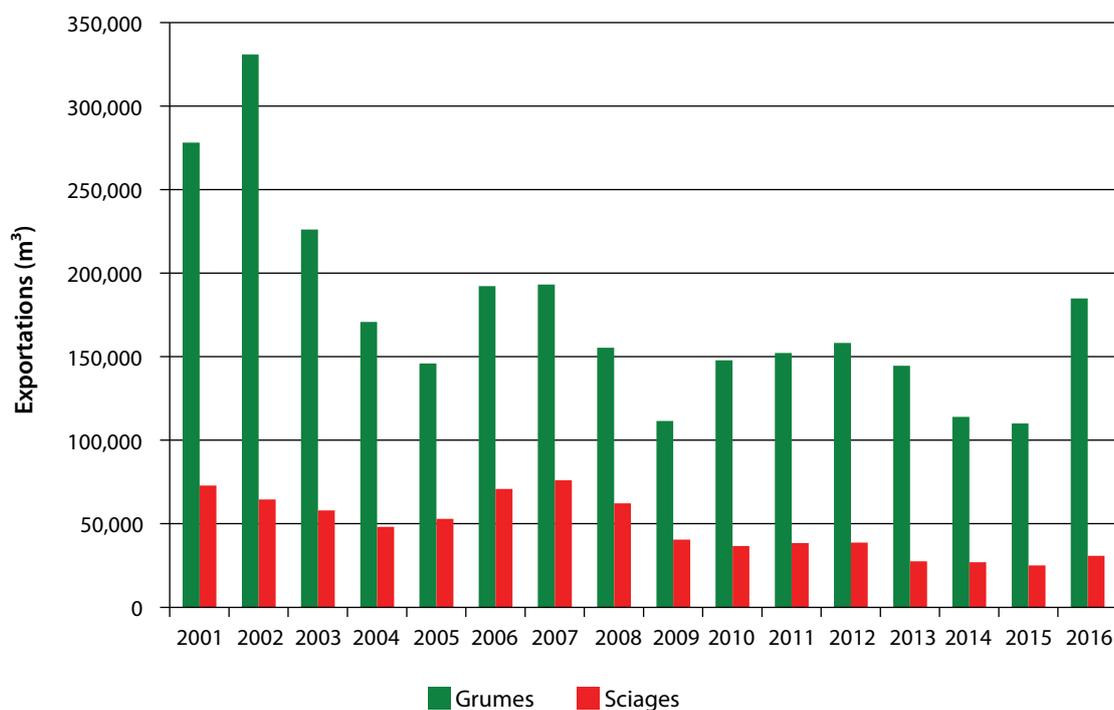
Ministère de l'Environnement, du Développement Durable, des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche (MEDDEFPC), 2016

110 000 m<sup>3</sup> en début de siècle a environ 33 000 m<sup>3</sup> en 2016 (avec minimum historique en 2014) (Figure 4).

Selon la législation, 70 % de la production doit être transformée localement. La part des volumes transformés sur le volume total produit a nettement régressé. D'environ 49 % en 2001, le taux de transformation est tombé à 23 % en 2016.

Au total une trentaine d'essences sont transformées, avec plus de la moitié du volume totale représenté par le sapelli (*Entandrophragma cylindricum*), l'ayous, le dibétou (*Lovoa trichilioides*) et le kossipo (*Entandrophragma candollei*), et par une seule société, la SEFCA (Figure 5 et Figure 6).

Au total, ces données montrent que seules quatre sociétés effectuent une transformation en RCA



**Figure 7. Exportations grumes et sciages (2001-2016)**

Ministère de l'Environnement, du Développement Durable, des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche (MEDDEFPC), 2016

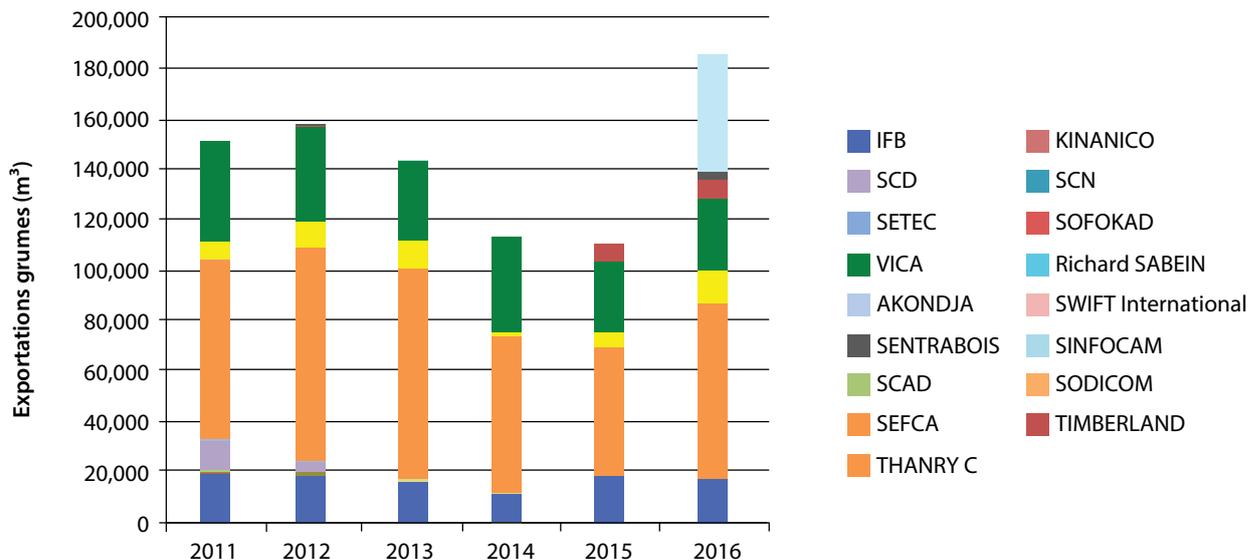


Figure 8. Exportations grumes par société (2011-2016)

Ministère de l'Environnement, du Développement Durable, des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche (MEDDEFPC), 2016

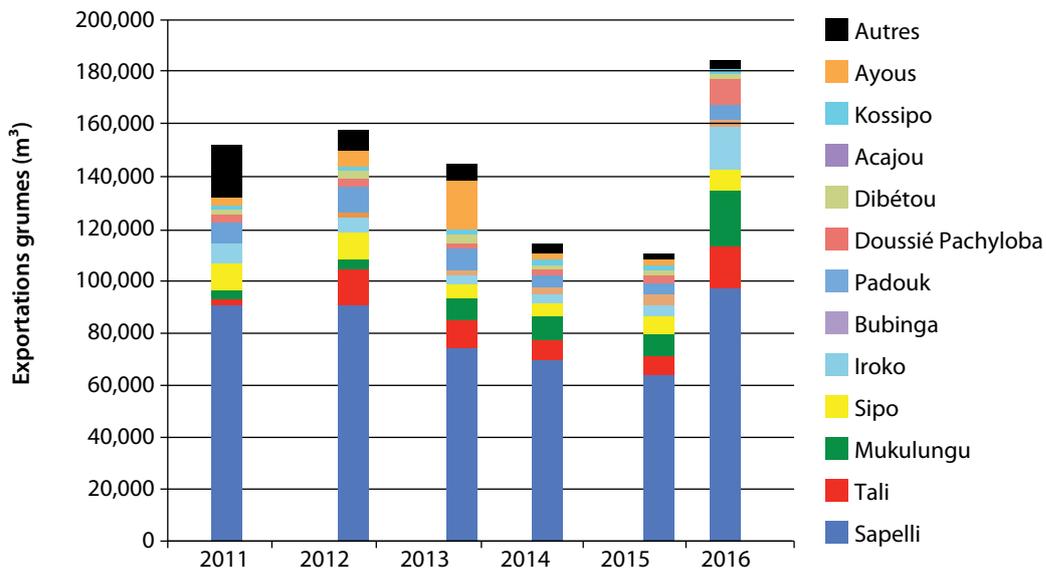


Figure 9. Exportations grumes par essence (2011-2016)

Ministère de l'Environnement, du Développement Durable, des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche (MEDDEFPC), 2016

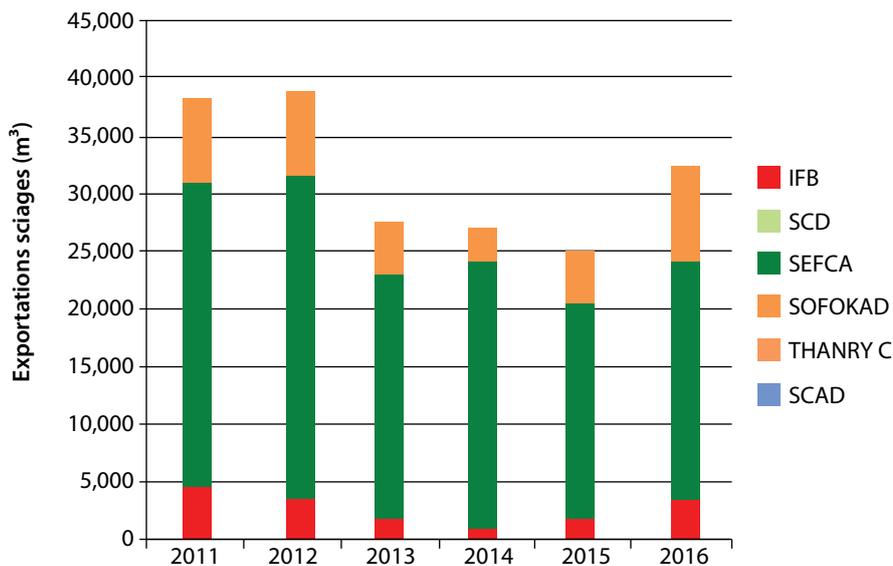


Figure 10. Exportations sciages par société (2011-2016)

Ministère de l'Environnement, du Développement Durable, des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche (MEDDEFPC), 2016

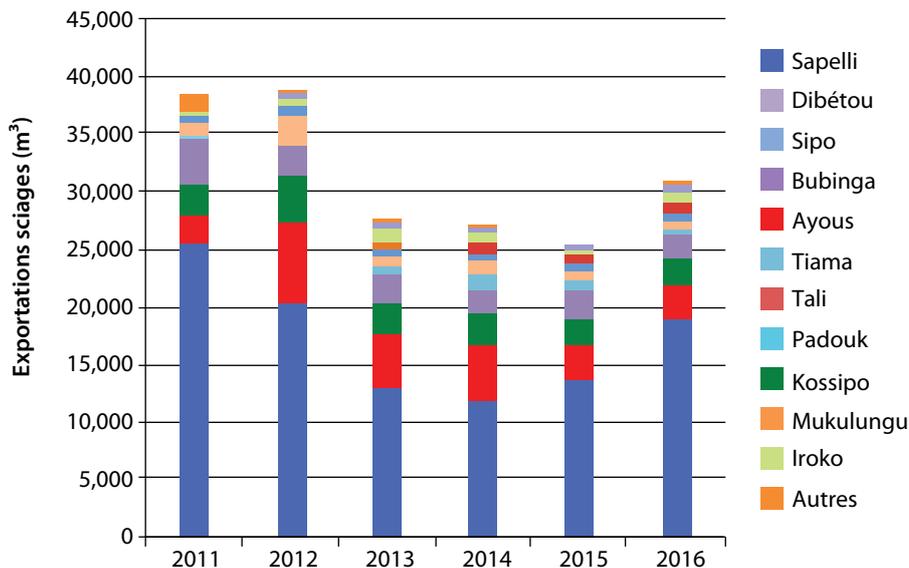


Figure 11. Exportations sciages par essence (2011-2016)

Ministère de l'Environnement, du Développement Durable, des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche (MEDDEFPC), 2016

dont deux d'entre elles sont considérées comme dormantes. SOFOKAD a stoppé son activité d'exploitation depuis de nombreuses années. Elle transforme une partie de la production du permis de VICA (184) dans son unité industrielle de Dédé Moukoubá.

### 3.4 Liste des pays destinataires et volumes exportés par essence, par titre et par société

Les exportations de grumes sont passées d'environ 300 000 m<sup>3</sup> en début du siècle à environ 184 000 m<sup>3</sup> en 2016, touchant donc des niveaux d'avant la crise, alors que les exportations de sciages sont passées d'environ 73 000 m<sup>3</sup> à environ 30 000 m<sup>3</sup> pendant la même période (Figure 7).

Comme pour la production, un petit nombre de sociétés et essences représente la majorité des exportations de grumes (Figure 8 et Figure 9).

Le même constat s'applique aussi aux exportations de sciages (Figure 10 et Figure 11), avec sapelli,

ayous et kossipo représentant la majorité des exportations.

### 3.5 Volume annuel de bois saisis

En cours.

### 3.6 Volumes annuels de bois ayant transité par la RCA et leur provenance

En 2016, un total 3 207 m<sup>3</sup> de billes et de 5 810 m<sup>3</sup> de sciages ont transité sur le territoire de la RCA en provenance de la République du Congo. Les données sur le bois en transit avant 2016 ne sont pas disponibles.

### 3.7 Volumes sur le marché centrafricain

Les ventes locales déclarées par le secteur formel montrent une diminution très marquée ces dernières années, avec l'exception des ventes des sciages en 2012, d'environ 11 000 m<sup>3</sup> (Figure 12).

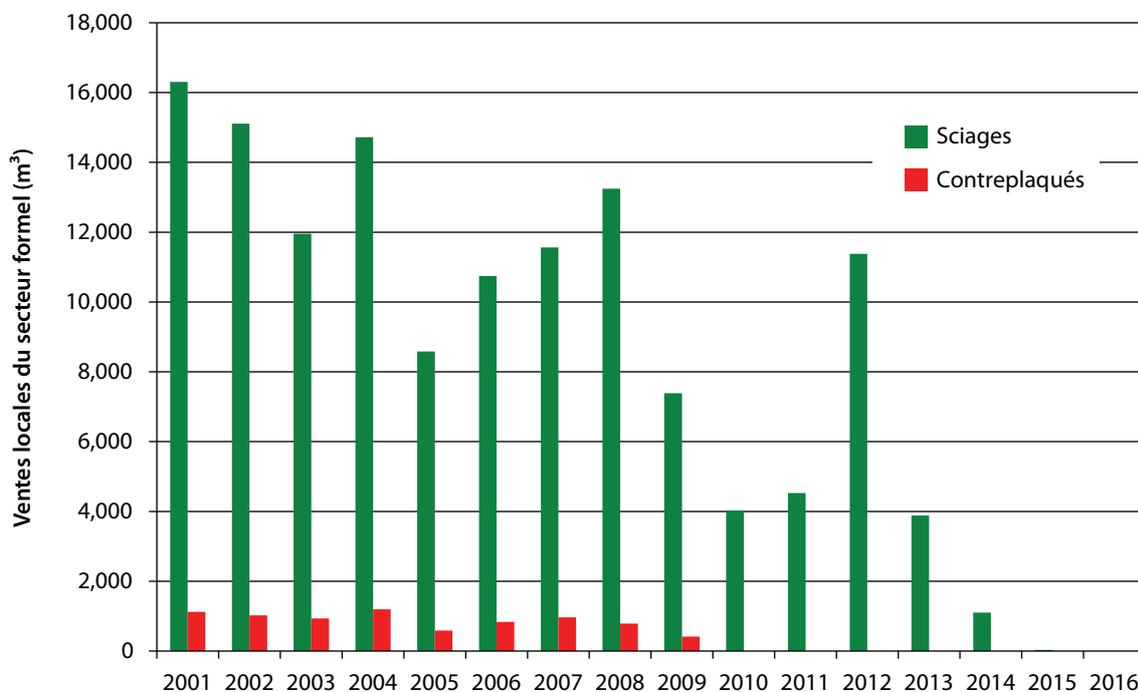


Figure 12. Ventes locales du secteur formel (2001-2016)

Ministère de l'Environnement, du Développement Durable, des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche (MEDDEFPC), 2016

# 4 Informations sur la transformation

## 4.1 Liste des sociétés de transformation agréées

Societe	N° pea	Zone d'action	Date attribution
I.F.B.	165	Batalimo (Lobaye) Scierie	24-août-94
Industrie Forestière de Batalimo	169	Ngotto (Lobaye)	7-mars-96
	186	Lessé (Lobaye)	4-avril-07
SCAD	171	Loko (Lobaye)	1-mars-96
Société Centrafricaine de Déroulage	+ extension	Dolobo (Scierie) Lobaye	12-déc.-04
SEFCA	174	Mbaéré	17-juil.-98
Société d'Exploitation Forestière Centrafricaine	et	Mambélé (Sangha-Mbaéré)	12-déc.-04
THANRY	183	Scierie	
CENTRAFRIQUE	164	Bamba (Sangha-Mbaéré)	29-mai-96
		Scierie (non opérationnelle depuis 2010)	
VICA	184	Mambéré-Kadéï	12-déc.-04
Vicwood en Centrafrique*			
SOFOKAD	175	SossoNakombo	15-janv.-99
Société Forestière de la Kadéï		Scierie	
TIMBERLAND	188	Mambéré-Kadéï (Berbérati)	19-avr.-14
INDUSTRIE SA		Sangha Mbaéré (Nola)	
Société de Transformation de Bois Centrafricain (STBC)	189	Sangha Mbaéré (Nola)	19-avr.-14
SINFOCAM	190	Sangha Mbaéré (Bayanga)	11-juin-14
ROUGIER	191	Sangha Mbaéré	24-août-15
CENTRABOIS	192	Ombella Mpoko	24-août-15
Sté SWIFT		Société d'exploitation de Teck	

\* = Société n'ayant pas une unité de transformation

## 4.2 Localisation des unités de transformation

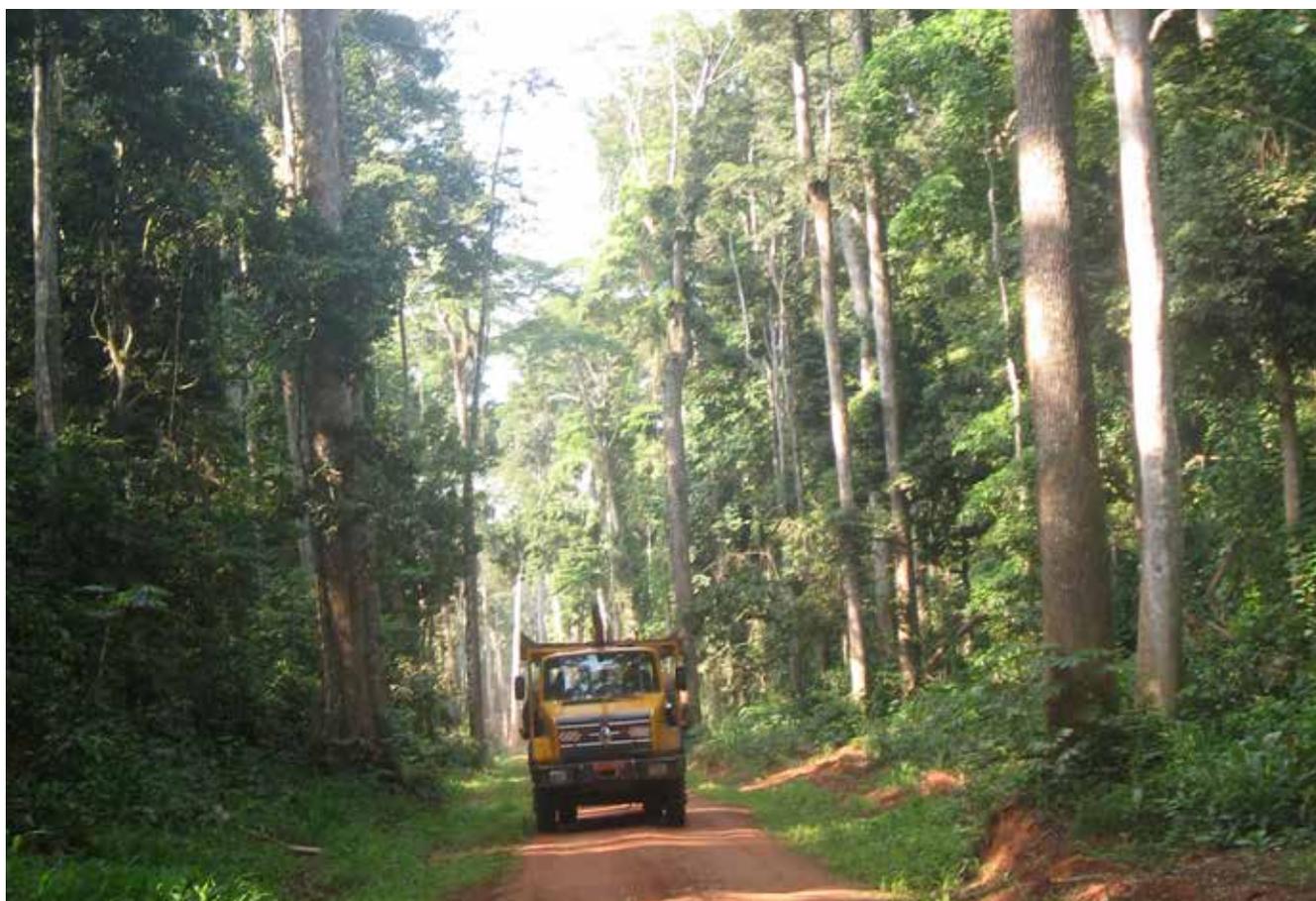
Une carte avec localisation des unités de transformation n'est pas encore disponible.

## 5 Informations sur le système de vérification de la légalité

Les données concernant cette section ne sont pas disponibles pour l'année 2016.

## 6 Informations sur l'audit indépendant

Les données concernant cette section ne sont pas disponibles pour l'année 2016.



Grumier dans une concession en RCA © Didier Hubert

# 7 Informations sur le paiement des taxes et redevances forestières

## 7.1 Loyer annuel // Taxes d'abattage // Taxes de reboisement

En termes de redistribution, c'est à noter que jusqu'en 2013, le loyer annuel sur la superficie des permis était divisé en 70% pour le Trésor et 30% pour le Compte d'Affectation Spéciale - Développement Forestier (CAS-DF). A partir de

2014, l'ancien 30% a été divisé en 20% pour l'AGDRF et 80% pour le CAS-DF.

En termes de recouvrement, les données officielles sont disponibles seulement pour l'année 2016. La situation des montants dus et payés à l'AGDRF et au Trésor (au titre de la taxe d'abattage, de reboisement et du loyer) montre des arriérés d'environ 1.3 milliards FCFA, proportionnellement plus importants au niveau du Trésor (Figure 14).

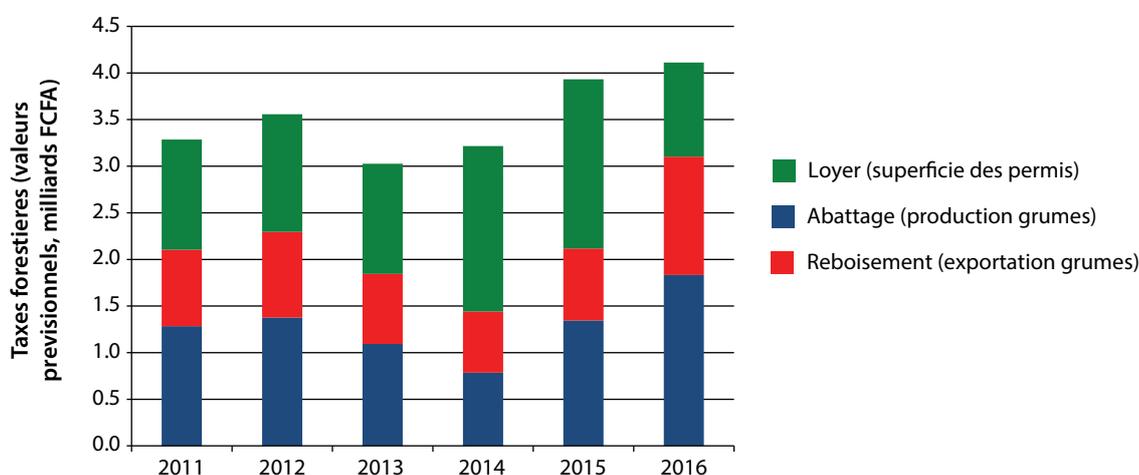


Figure 13. Taxes forestières (cumul des ordres de recettes, 2011-2016)

Ministère de l'Environnement, du Développement Durable, des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche (MEDDEFPC), 2016

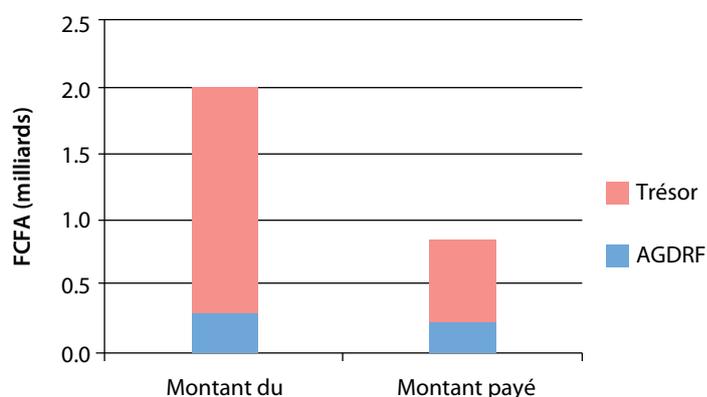
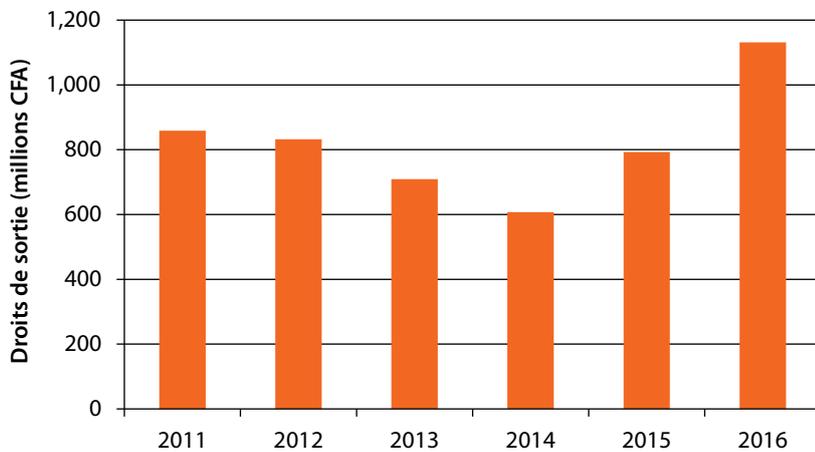


Figure 14. Montant dus, payés et enregistrés par l'AGDRF et le Trésor (2016, taxes d'abattage, reboisement et loyer)

Ministère de l'Environnement, du Développement Durable, des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche (MEDDEFPC), 2016

## 7.2 Droits de sortie

En ligne avec les tendances de la production et des exportations, en hausse depuis 2014, les droits de sortie ont presque doublé de 2014 à 2016.



**Figure 15. Droits de sortie**

Ministère de l'Environnement, du Développement Durable, des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche (MEDDEFPC), 2016

## 8 Informations sur le dispositif institutionnel

Les données concernant cette section ne sont pas disponibles pour l'année 2016.



Travaux d'inventaire dans une concession en RCA  
© Didier Hubert

# Conclusion

L'Annexe XI de l'APV signé entre la République Centrafricaine et l'Union européenne représente un engagement fort pour une meilleure transparence du secteur forestier. Toutes les informations importantes sur le secteur (production, attribution, aménagement, transformation, fiscalité etc.) sont comprises dans cette Annexe et seront donc dorénavant rendues accessibles à tout un chacun à travers le site internet de l'APV ([www.apvrca.org](http://www.apvrca.org)).

Le présent ouvrage se veut complémentaire avec la base de données accessible sur le site internet en proposant au lecteur une interprétation plus fine par rapport à ce qui est présenté sur ce site. Ce rapport n'est cependant qu'une toute première étape, certainement améliorabile, qui aura une valeur accrue s'il est suivi par des éditions futures régulières avec un

objectif d'être plus exhaustif dans la collecte et l'analyse des données, comme c'est relevé dans les intentions de la République Centrafricaine.

Intentions qui sont aussi soutenues et renforcées par les besoins de plus en plus évidents des autorités compétentes en Europe et des importateurs dans le contexte du Règlement Bois de l'UE (RBUE), à la recherche d'informations officielles et bien compilées sur les produits bois qu'ils contrôlent/commercialisent. Ce type de publication répond exactement à ce besoin et devrait permettre à la RCA de garder, voir, pourquoi pas, d'amplifier ses parts de marchés en UE et dans les autres régions importatrices de plus en plus exigeantes en matière de légalité de leur approvisionnement en produits bois.



### Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

La FAO est l'agence spécialisée des Nations Unies qui mène les efforts internationaux vers l'élimination de la faim. Son objectif est d'atteindre la sécurité alimentaire pour tous et d'assurer un accès régulier et suffisant à une nourriture de bonne qualité permettant à tous, de mener une vie saine et active. Avec plus de 194 pays membres, la FAO travaille dans plus de 130 pays à travers le monde. Le siège de la FAO se situe à Rome, en Italie.

### Centre de recherche forestière internationale (CIFOR)

Le CIFOR contribue au bien-être humain, à l'équité et à l'intégrité de l'environnement en réalisant des travaux de recherche novateurs, en renforçant les capacités de ses partenaires et en nouant le dialogue avec tous les acteurs afin d'éclairer les politiques publiques et les pratiques qui touchent les forêts et les populations. Le CIFOR est un centre de recherche du CGIAR et dirige le Programme de recherche du CGIAR sur les forêts, les arbres et l'agroforesterie (FTA). Le siège du CIFOR est à Bogor, Indonésie, avec des bureaux à Nairobi, Kenya, Yaoundé, Cameroun, et Lima, Pérou.

FAO - EU FLEGT PROGRAMME



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Suède  
Sverige



ISBN 978-92-5-130336-8



9 789251 303368

I8596FR/1/02.18